

# Le procès-verbal de réception des travaux

- Une étape clé
- Un outil indispensable pour :
  - garantir les bonnes relations client-entreprise et éviter les impayés,
  - gérer la bonne prise en charge de la responsabilité et la gestion des garanties.

**CONSTAT DE RÉCEPTION DE TRAVAUX**  
OBLIGATOIRE : Il est le point de départ des garanties et assurances

Etabli en présence de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
représentée par M/Mme : \_\_\_\_\_  
et de M/Mme : \_\_\_\_\_  
Client(e) ou son représentant

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_

Concernant les travaux de : \_\_\_\_\_

prévu au marché signé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Le client déclare : (cocher le case correspondante)

Réceptionner ce jour tous les travaux sans réserve et constater que lesdits travaux ont été effectués conformément aux accords passés et aux diverses instructions ultérieures.

Réceptionner les travaux avec effet, assortis des réserves mentionnées ci-après : \_\_\_\_\_

Réserves levées le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Refuser - différer la réception pour les motifs suivants : \_\_\_\_\_

Les garanties découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent constat. L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance pour la couverture du risque.

La signature du présent procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'entreprise

Signature du client

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

# Le procès-verbal de réception des travaux

- C'est d'abord l'acte par lequel :
- L'entrepreneur déclare remettre l'ouvrage au maître d'ouvrage.
  - Et le maître d'ouvrage l'accepter.

**CONSTAT DE RÉCEPTION DE TRAVAUX**  
OBLIGATOIRE : Il est le point de départ des garanties et assurances

Etabli en présence de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
représentée par M/Mme : \_\_\_\_\_  
et de M/Mme : \_\_\_\_\_  
Client(e) ou son représentant

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_

Concernant les travaux de : \_\_\_\_\_

prévu au marché signé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Le client déclare : (cocher la case correspondante)

Réceptionner ce jour tous les travaux sans réserve et constater que lesdits travaux ont été effectués conformément aux accords passés et aux diverses instructions ultérieures.

Réceptionner les travaux avec effet, assortis des réserves mentionnées ci-après : \_\_\_\_\_

Réserves levées le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Refuser - différer la réception pour les motifs suivants : \_\_\_\_\_

Les garanties découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent constat. L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance pour la couverture du risque.

La signature du présent procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'entreprise

Signature du client

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

## 3 types de réceptions :

### ❖ **Express**

Recommandée

- Elle se fait par le biais d'un procès verbal.
- Le client accepte par sa signature la réalisation des travaux ou peut constater tout défaut ou malfaçon apparents.
- La réception expresse se fait toujours à l'amiable entre l'entrepreneur et le client.

## 3 types de réceptions :

### ❖ Tacite

- Elle n'est pas prévue par les textes,.
- Mais elle est acceptée par les tribunaux seulement si :
  - 1/ le client prend possession de l'ouvrage,
  - 2/ ne fait aucune réclamation pendant un certain temps,
  - 3/ et s'il règle intégralement l'entrepreneur.

(**Risques** entre livraison et paiement :  
de dégradations, vols, contestations  
non fondées, reports des garanties ...)

## 3 types de réceptions :

### ❖ Judiciaire

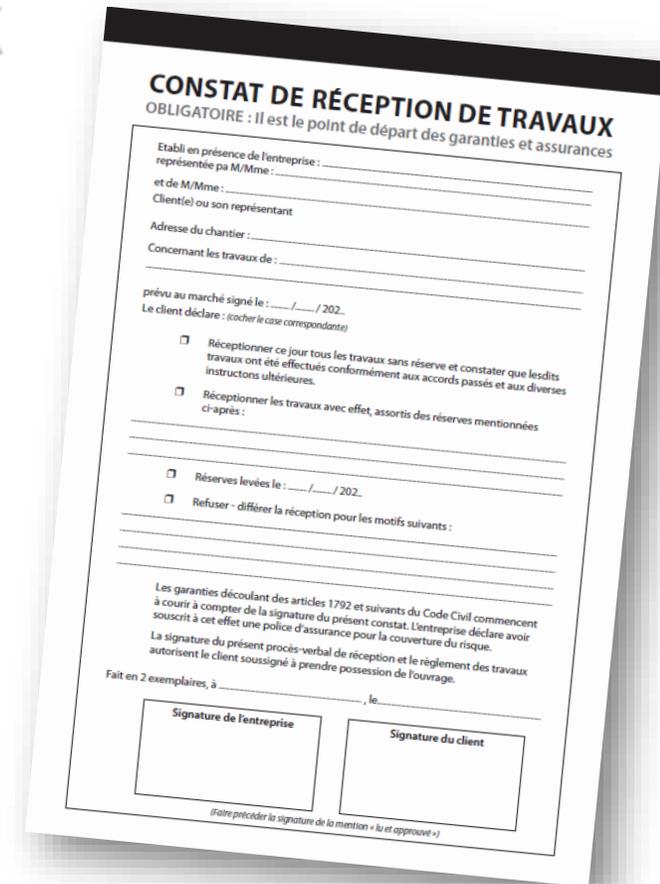
- La réception se fait sous forme judiciaire quand un accord amiable n'est pas possible.

C'est le cas par exemple quand le client refuse la réception des travaux de façon injustifiée.

# Le procès-verbal de réception des travaux

## Pourquoi est-ce important et impératif pour le client et l'entrepreneur ?

- Officialise l'acceptation de l'ouvrage par le clients et lui transfère la responsabilité,
- Point de départ de la mise en œuvre de la responsabilité civile décennale (10 ans), de la garantie de parfait achèvement (1 an) et de bon fonctionnement des éléments d'équipement ( 2 ans).



**CONSTAT DE RÉCEPTION DE TRAVAUX**  
OBLIGATOIRE : Il est le point de départ des garanties et assurances

Établi en présence de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
représentée par M/Mme : \_\_\_\_\_  
et de M/Mme : \_\_\_\_\_  
Client(e) ou son représentant

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_  
Concernant les travaux de : \_\_\_\_\_

prévu au marché signé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_  
Le client déclare : (cocher le cas correspondant)

Réceptionner ce jour tous les travaux sans réserve et constater que lesdits travaux ont été effectués conformément aux accords passés et aux diverses instructions ultérieures.

Réceptionner les travaux avec effet, assortis des réserves mentionnées

\_\_\_\_\_

Réserves levées le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Refuser - différer la réception pour les motifs suivants : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les garanties découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent constat. L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance pour la couverture du risque.

La signature du présent procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature du client \_\_\_\_\_

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

## Les avantages pour l'entrepreneur d'effectuer le PV de réception :

- Finaliser l'achèvement du contrat et vérifier la conformité des travaux.
- Garantir le sérieux et une responsabilité professionnelle
- Justifier l'information sur l'entretien régulier
- Eviter les réclamations et litiges
- Faciliter le règlement
- Point de départ de retenue de garantie

**CONSTAT DE RÉCEPTION DE TRAVAUX**  
OBLIGATOIRE : Il est le point de départ des garanties et assurances

Etabli en présence de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
représentée par M/Mme : \_\_\_\_\_  
et de M/Mme : \_\_\_\_\_  
Client(e) ou son représentant

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_  
Concernant les travaux de : \_\_\_\_\_

prévu au marché signé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2022.  
Le client déclare : *(cocher la case correspondante)*

Réceptionner ce jour tous les travaux sans réserve et constater que lesdits travaux ont été effectués conformément aux accords passés et aux diverses instructions ultérieures.

Réceptionner les travaux avec effet, assortis des réserves mentionnées

\_\_\_\_\_

Réserves levées le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2022.

Refuser - différer la réception pour les motifs suivants : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Les garanties découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent constat. L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance pour la couverture du risque.  
La signature du présent procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature de l'entreprise \_\_\_\_\_  
Signature du client \_\_\_\_\_

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

## Les avantages pour le client :

- Être rassuré sur le sérieux de l'entrepreneur,
- Faciliter la gestion d'un sinistre ultérieur,
- Avoir un devoir de conseil avec proposition de contrat d'entretien,
- D'émettre des réserves.

**CONSTAT DE RÉCEPTION DE TRAVAUX**  
OBLIGATOIRE : il est le point de départ des garanties et assurances

Établi en présence de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
représentée par M/Mme : \_\_\_\_\_  
et de M/Mme : \_\_\_\_\_  
Clientiel ou son représentant : \_\_\_\_\_  
Adresse du chantier : \_\_\_\_\_  
Concernant les travaux de : \_\_\_\_\_

prévu au marché signé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_  
Le client déclare : (cocher le cas correspondant)

Réceptionner ce jour tous les travaux sans réserve et constater que lesdits travaux ont été effectués conformément aux accords passés et aux diverses instructions ultérieures.

Réceptionner les travaux avec effet, assortis des réserves mentionnées ci-après : \_\_\_\_\_

Réserves levées le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Refuser - différer la réception pour les motifs suivants : \_\_\_\_\_

Les garanties découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent constat. L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance pour la couverture du risque.

La signature du présent procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client sousigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature du client \_\_\_\_\_

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

## Les réserves :

- Ce sont des :

- ❖ Désordres,
- ❖ Défauts de conformité  
Apparents (non supposés)

- Des désordres → ex: trappe de regard fissurée,
- Des défauts de conformité par rapport à la commande → ex: mauvaise forme d'une grille avaloir,
- Ou des malfaçons → allée mal aplanie.

**CONSTAT DE RÉCEPTION DE TRAVAUX**  
OBLIGATOIRE : il est le point de départ des garanties et assurances

Etabli en présence de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
représentée par M/Mme : \_\_\_\_\_  
et de M/Mme : \_\_\_\_\_  
Client(e) ou son représentant

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_  
Concernant les travaux de : \_\_\_\_\_

prévu au marché signé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_  
Le client déclare : (cocher le cas correspondant)

Réceptionner ce jour tous les travaux sans réserve et constater que lesdits travaux ont été effectués conformément aux accords passés et aux diverses instructions ultérieures.

Réceptionner les travaux avec effet, assortis des réserves mentionnées ci-après : \_\_\_\_\_

Réserves levées le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Refuser - différer la réception pour les motifs suivants : \_\_\_\_\_

Les garanties découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent constat. L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance pour la couverture du risque.

La signature du présent procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature du client \_\_\_\_\_

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

## CONSTAT DE RÉCEPTION DE TRAVAUX

OBLIGATOIRE : Il est le point de départ des garanties et assurances

Etabli en présence de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
représentée par M/Mme : \_\_\_\_\_

et de M/Mme : \_\_\_\_\_

Client(e) ou son représentant \_\_\_\_\_

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_

Concernant les travaux de : \_\_\_\_\_

prévu au marché signé le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Le client déclare : (cocher le case correspondante)

- Réceptionner ce jour tous les travaux sans réserve et constater que lesdits travaux ont été effectués conformément aux accords passés et aux diverses instructions ultérieures.
- Réceptionner les travaux avec effet, assortis des réserves mentionnées ci-après :

Réserves levées le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

Refuser - différer la réception pour les motifs suivants : \_\_\_\_\_

Les garanties découlant des articles 1792 et suivants du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent constat. L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police d'assurance pour la couverture du risque.

La signature du présent procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en 2 exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'entreprise

Signature du client

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

## CARNET DE PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE TRAVAUX

### Les professionnels des Travaux Publics et du Paysage



Défendre

Accompagner

au quotidien

Représenter



**CNATP**  
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE

member of U2P



**CNATP**  
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE

LE PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX  
Un outil indispensable pour la bonne gestion de son entreprise



• Pour garantir les bonnes relations client-entreprise et éviter les impayés.

• Pour gérer la bonne prise en charge de la responsabilité artisan et la gestion des garanties.



La réception est l'acte par lequel le client déclare accepter les travaux avec ou sans réserve. Elle doit en règle générale faire l'objet d'un écrit : le **procès-verbal de réception**.

- En pratique, les opérations de réception s'opèrent en présence de l'ensemble des intervenants à l'opération de construction (client, entreprise, le cas échéant maître d'œuvre).
- Si le client refuse de prononcer la réception, elle peut être demandée par l'entreprise judiciairement.
- La réception traduit la volonté du client d'accepter les travaux, avec ou sans réserves.
- La réception peut être assortie de réserves. Ces réserves doivent être reportées sur le procès-verbal de réception le plus précisément possible.
- La réception prononcée sans réserve a pour effet de couvrir les désordres apparents à la réception.
- Dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage ne pourra plus recourir ultérieurement pour ces désordres apparents contre l'entreprise responsable.
- La réception marque donc le point de départ des garanties légales (garantie de parfait achèvement, garantie de bon fonctionnement et garantie décennale).

Pour mémoire, la **garantie de parfait achèvement** est une garantie d'un an après la réception, qui oblige l'entrepreneur à prendre à sa charge tous les désordres signalés par le client, soit dans les réserves mentionnées au procès-verbal de réception, soit par courrier s'ils se révèlent être postérieurs à la réception.

La **garantie de bon fonctionnement (ou garantie biennale)** est une garantie de deux ans, qui concerne les dysfonctionnements qui affectent les éléments d'équipement (pompe, motorisation de portail...).

Enfin, la **garantie décennale** est une garantie de dix ans, qui concerne les dommages, même résultant d'un vice du sol, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui l'affectent dans l'un de ces éléments constitutifs ou l'un de ces éléments d'équipement et le rendent impropres à sa destination.

La réception constitue plus largement le point de départ de la responsabilité de droit commun des constructeurs.

• Pour toute question, contactez votre CNATP •



**CNATP**  
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE